

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 6

Artikel: Allocution des S. Exc. Monsieur Pierre Micheli Ambassadeur de Suisse en France
Autor: Micheli, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLOCUTION

DE S. EXC. MONSIEUR PIERRE MICHELI AMBASSADEUR DE SUISSE EN FRANCE



La Chambre de commerce suisse en France a tenu à Paris le 11 avril 1957 sa 39^e Assemblée générale.

A cette occasion, Son Excellence Monsieur Pierre Micheli a bien voulu prononcer l'allocution que nous reproduisons ci-dessous et dans laquelle il a examiné de façon très approfondie la structure des relations économiques franco-suissees et leur évolution.

Comme je le relevais l'autre jour devant l'assemblée de la Société Helvétique de Bienfaisance, une évolution générale s'est produite au cours de ces dernières années dans les relations diplomatiques entre États. Alors qu'autrefois, selon des principes établis par le Congrès de Vienne en 1815, seuls les envoyés des grandes puissances avaient rang d'Ambassadeur, pratiquement tous les pays, quelle que soit leur importance dans le concert des nations, se sont, depuis la fin de la guerre, fait représenter par des agents de cette classe. Ce changement est dû au fait que les pays se sont, peu à peu, démocratisés et qu'en théorie tout au moins ils sont aujourd'hui tous égaux. Il est peut-être dû aussi à une certaine dévalorisation des titres propres à notre époque. Quoi qu'il en soit la Suisse était demeurée un des seuls pays au monde à n'avoir pas d'ambassadeur. Une telle situation pouvait à la longue être préjudiciable à la défense de nos intérêts à l'étranger. Le Conseil fédéral s'est donc décidé l'an dernier à demander aux Chambres fédérales l'autorisation d'élever au rang d'ambassades nos légations dans les pays qui entretiennent eux-mêmes des ambassades en Suisse.

Vous savez sans doute que la France a été pendant longtemps le seul pays à avoir une ambassade en Suisse. Depuis le xv^e siècle, les rois de France ont envoyé des ambassades auprès des cantons suisses — « leurs chers et grands amis » —. Et depuis le xvi^e siècle, la France a maintenu une ambassade permanente d'abord à Soleure et ensuite à Berne. C'est en raison de ces très anciennes relations diplomatiques que le Conseil fédéral a tenu à ce que la Légation de Suisse en France fût la première à être élevée au rang d'ambassade.

Depuis la date à laquelle j'ai présenté mes nouvelles lettres de créance au Président de la République, notre représentation en France a revêtu son nouveau statut. Je suis heureux que cette modification, qui est en effet de nature à faciliter notre tâche, soit favorablement accueillie par votre compagnie. Pour ma part, je ressens profondément l'honneur qui m'échoit en devenant le premier ambassadeur de Suisse en France.

Il y a à peu près six mois, je m'installais à la rue de Grenelle, et très vite j'ai pu me rendre compte de l'activité si utile que déployait la Chambre de Commerce Suisse en France. Permettez-moi, Monsieur le Président,

de saisir cette occasion pour vous remercier du dévouement, de l'intelligence et de l'efficacité avec lesquels vous dirigez cette importante association. Mes remerciements s'étendent à tous vos collaborateurs et en particulier à votre ancien directeur général, M. de Senarclens, dont le départ a, à peu près, coïncidé avec mon arrivée à Paris, mais dont je connais l'allant et l'esprit d'entreprise, ainsi qu'à son successeur, M. Gilliard, qui a déjà su démontrer les qualités qui l'ont désigné pour ce poste important.

Je voudrais aussi dire ici combien, à la rue de Grenelle, nous apprécions la collaboration qui existe entre vos services et ceux de l'ambassade et combien nous souhaitons qu'elle se développe toujours davantage. Les rapports que nous entretenons sont en effet pour nous précieux. J'ai l'impression qu'ils sont, aussi, fructueux car, à beaucoup d'égards, notre action se complète d'une façon heureuse.

Parmi les nombreuses initiatives que vous avez prises au cours de l'année, laissez-moi relever tout spécialement l'organisation de ce cycle de conférences consacrées à l'intégration de l'Europe. Les exposés que grâce à vous nous avons entendus des bouches des plus compétentes, ont été suivis par un nombreux public avec un intérêt évident. Ils ont sans aucun doute contribué à éclairer des problèmes de la plus haute importance et de la solution desquels dépend dans une large mesure l'avenir de notre continent.

Il est de tradition que le représentant de la Suisse en France vous parle à l'issue de vos travaux des relations économiques franco-suisse. Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, de poursuivre cette tradition. J'essayerai donc, très brièvement, d'établir le bilan de ces relations, de faire en quelque sorte le point, afin de fixer où nous en sommes. Je laisserai cependant volontairement de côté, car cela m'entraînerait trop loin, les problèmes que pose la création d'une zone de libre-échange, à laquelle l'O. E. C. E. travaille en ce moment, ainsi que l'institution d'un marché commun, qui est aussi de nature à avoir des répercussions sur les échanges franco-suisse.

Au cours de votre dernier exercice, les relations commerciales entre la France et la Suisse ont été réglées par l'accord du 29 octobre 1955, conclu pour une durée de deux ans. L'application de cet accord a soulevé de sérieuses difficultés sur deux points : l'importation en France des colorants et des produits horlogers suisses.

En ce qui concerne les colorants, la France s'était engagée à octroyer à la Suisse un certain contingent. Un différend est survenu à son sujet. La France considérait que son engagement était conditionné par les besoins de l'industrie française et que ceux-ci ne justifiaient pas l'importation des quantités prévues. La Suisse, pour sa part, contestait cette argumentation. Pour elle, l'engagement pris par la France était incondi-

nel et elle insistait pour qu'il fût exécuté intégralement.

Certaines questions relatives à l'importation en France de produits horlogers avaient été laissées en suspens, notamment celle de l'importation de machines horlogères. Les autorités françaises s'étaient réservée la faculté de réduire les contingents d'horlogerie de 3 millions de francs suisses si une entente n'intervenait pas. Il avait été décidé que ces questions seraient confiées à des experts. Ceux-ci se sont réunis à plusieurs reprises, mais sans parvenir à un arrangement.

D'autre part, la Suisse, au début du mois d'octobre, remplaça sous contingent, avec l'autorisation de l'O. E. C. E., l'importation des automobiles, qui, bien que ne figurant pas sur la liste des produits libérés, pouvaient être introduites librement en Suisse sur simple permis d'importation délivré automatiquement. Cette mesure a soulevé des protestations de la part de la France. Il est intéressant de relever que néanmoins les exportations françaises d'automobiles en Suisse ont atteint en 1956 le chiffre record de 8 895 voitures.

La Commission mixte, qui avait été créée par l'accord afin d'en surveiller l'application, fut saisie de ces différentes questions. Elle a tenu deux réunions les 22 et 23 février, et les 1^{er} et 2 mars derniers à Paris. Grâce à des concessions réciproques, une entente a heureusement pu intervenir. Il a été convenu que le contingent des colorants, que les autorités françaises s'étaient engagées à nous accorder, serait débloqué.

En ce qui concerne l'importation en France de produits horlogers, la Suisse s'était jusqu'alors toujours refusée à vendre à l'étranger ses machines horlogères. Elle s'est écartée de ce principe devant l'insistance de la délégation française et a accepté de céder ces machines selon le principe location-vente. Elle a en outre concédé un délai très court pour l'acquisition définitive de ces machines (7 ans) et a consenti une réduction substantielle de leur prix de vente. Ces concessions, dont je n'ai indiqué que l'essentiel, étaient très importantes. Elles auraient justifié, du point de vue suisse, un règlement définitif de tous les problèmes horlogers. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Nous avons seulement obtenu — ce qui a provoqué la déception des milieux horlogers — que la France renonce à la moitié du gage de 3 millions qui avait été prévu. Nous espérons que cette entente pourra être améliorée par la suite.

Quant aux voitures automobiles françaises, nos autorités se sont engagées à accorder à la France le traitement de la nation la plus favorisée et à délivrer des licences automatiques pour l'importation des voitures automobiles françaises.

Les délégations suisse et française au sein de la Commission mixte sont en outre tombées d'accord pour adapter la liste B-1, afin de tenir compte de diverses mesures de libération des échanges, de l'introduction du nouveau tarif douanier français et du recontingement de certains produits. Ces modifications concernent avant tout le secteur mécanique.

Enfin, en échange d'un contingent spécial unique pour l'importation de vins rouges français en Suisse, les autorités françaises nous ont accordé un contingent supplémentaire de pommes, fromages et de poissons d'eau douce.

Nous sommes heureux que par cette entente réalisée au sein de la Commission mixte, des questions qui pesaient sur les échanges franco-suisse aient finalement pu être réglées.

Mis à part les points que je viens de passer en revue, l'accord commercial du 29 octobre 1955 s'est révélé satisfaisant, malgré des difficultés administratives que nous continuons toujours à rencontrer. Il a permis un développement aussi bien des exportations suisses en France que des exportations françaises en Suisse. Les unes comme les autres ont atteint des chiffres encore jamais enregistrés. Si l'on ne considère que la France métropolitaine, les exportations suisses en France ont atteint, en 1956, 550 millions de francs suisses, et les exportations françaises en Suisse 950 millions de francs. La balance commerciale a laissé un boni en faveur de la France de 400 millions. Comme fournisseur de la France, la Suisse a passé du 11^e rang en 1955 au 10^e rang en 1956. Comme client elle a gagné également une place en passant de la 4^e à la 3^e, avant la Grande-Bretagne et après la République fédérale allemande et l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Ces résultats satisfaisants qui ouvraient des perspectives encourageantes viennent malheureusement d'être assombris par les récentes dispositions prises par la France le 16 mars dernier, au sujet de l'importation de marchandises étrangères. Vous connaissez tous cette nouvelle réglementation que le Gouvernement français a été amené à prendre en raison de la situation monétaire difficile dans laquelle il se trouvait par suite d'une trop forte hémorragie de devises. Je m'abstiendrai donc de vous rappeler en quoi elle consiste. Elle a soulevé de vives protestations de la part des importa-

teurs. Quant à nous, nous avons fait part aux autorités françaises des craintes que nous éprouvions qu'elle ne porte atteinte à l'accord commercial franco-suisse.

La Chambre de Commerce Suisse a ouvert une enquête pour établir dans quelle mesure les exportations suisses en France étaient effectivement frappées par la nouvelle réglementation des importations.

Voilà, Messieurs, avec ses ombres et ses lumières, le tableau des relations économiques franco-suisse pendant l'année écoulée. La France traverse une période difficile, en particulier dans le domaine monétaire. Son déficit à l'Union Européenne des Paiements est inquiétant. Nous connaissons cependant, d'autre part, la belle vitalité de l'économie française. La production industrielle, après le contre-coup de la fermeture du canal de Suez, qui a compromis le ravitaillement de l'économie en divers produits de base, particulièrement en pétrole, a de nouveau atteint des chiffres très élevés.

Nous voulons donc espérer que la situation pourra être rétablie sans une restriction des importations, qui serait en contradiction avec les efforts déployés au cours des dernières années en vue d'arriver à une libération aussi grande que possible des échanges. Nous voulons espérer aussi que les nouvelles négociations qui seront bientôt engagées pour renouveler notre accord avec la France, dont la vitalité expire en juin prochain, pourront être menées à chef de façon satisfaisante, et qu'ainsi les échanges franco-suisse qui, comme nous l'avons vu, ont pu se développer grâce à cet accord, ne subiront pas de nouvelles entraves qui seraient préjudiciables pour les deux pays.

Qu'il me soit permis en terminant de renouveler mes remerciements à la Chambre de commerce suisse en France pour son activité, de former des vœux pour sa prospérité, et de souhaiter qu'elle demeure un trait d'union utile entre notre pays et la France, à laquelle tant de liens nous unissent.

Paris, le 11 avril 1957.

L'UNIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

La Chambre de Commerce Suisse en France a fait paraître une plaquette qui réunit les textes intégraux des sept Conférences qu'elle a organisées sur l'unification économique de l'Europe. Les orateurs étaient :

MM. Raymond Aron
Giovanni Malagodi
Hermann J. Abs
Et. de La Vallée-Poussin
V. Cavendish-Bentinck
Jonkheer M. van der Goes van Naters
Jacques Freymond

L'Union française et l'Europe
L'Italie et l'Europe
L'Allemagne et l'Europe
La Belgique et l'Europe
Le Royaume-Uni et l'Europe
Les Pays-Bas et l'Europe
La Suisse et l'Europe

Chacun voudra lire cet ouvrage où sont traités les problèmes les plus importants qui se posent pour l'avenir de notre continent.

Cette brochure, éditée par La Baconnière, dans la collection « L'évolution du monde et des idées », est en vente au prix de 750 francs français ou 7,50 fr. suisses. Les commandes sont à adresser au Siège de notre Compagnie, à Paris.